

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 29 (1937)
Heft: 8

Rubrik: Politique financière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nale, pour un avenir prochain, restent favorables. Il existe bien quelques facteurs incertains, en particulier dans le domaine de la politique internationale ainsi que dans les mesures de politique économique et monétaire prises par certains pays; mais précisément l'influence minime qu'elles ont eue jusqu'ici sur le développement de l'économie mondiale prouve bien que la période de prospérité actuelle sera durable. Il faut s'attendre évidemment à ce que l'amélioration économique qui s'est manifestée dans divers pays ne se poursuivra pas toujours au même rythme qu'au cours du premier semestre 1937. Quoi qu'il en soit, rien ne laisse entrevoir de nouveaux symptômes de crise alarmants.

La Suisse peut donc escompter que la situation économique favorable se maintiendra et qu'une nouvelle amélioration se produira dans l'industrie des exportations et dans le tourisme. Si la hausse des salaires peut devenir générale, la situation du marché indigène, à son tour, ne tardera pas à connaître des jours meilleurs. En poursuivant une politique adroite en ce qui concerne le marché du travail et la création d'emplois, on pourrait actuellement réduire le chômage à un minimum, c'est-à-dire qu'il ne resterait plus que les chômeurs trop âgés auxquels on viendrait en aide par des mesures de politique sociale, en particulier en développant l'assurance sociale.

Politique financière.

Les subventions fédérales en 1935.

L'Office fédéral des statistiques publie chaque année une statistique sur les subventions versées par la Confédération. Il s'agit de sommes allouées à d'autres organes ou personnes que ceux attachés à l'administration fédérale.

Le système des subventions est étroitement lié au caractère fédératif de l'Etat. Aux termes de la Constitution, les compétences accordées au pouvoir central sont très limitées. C'est aux cantons qu'incombent la plupart des tâches. Mais afin de s'assurer que tous les cantons remplissent vraiment les devoirs dont ils sont chargés et pour pouvoir assurer une certaine unité d'action, la Confédération est intervenue par la voie des subventions. C'est pourquoi les subventions fédérales constituent un procédé nécessaire et indispensable pour intervenir dans l'exécution des tâches qui ne sont pas du ressort direct du pouvoir central.

Au début, c'était principalement aux administrations cantonales que la Confédération versait ses subventions, par exemple pour l'enseignement primaire; les cantons devaient ensuite consacrer une partie des secours reçus à des particuliers. Ces dernières années, une grande partie des subventions fut versée directement à des tierces personnes sans l'intermédiaire des cantons. Mentionnons à cet égard les sommes allouées pour le ravitaillement en blé, pour les secours aux producteurs de lait, les travaux de chômage, les caisses de secours en cas de chômage, etc. C'est ainsi qu'en 1935, le 64 % des subventions fut versé à des tiers. Ce fait signifie incontestablement que ces subsides ont contribué à l'extension du pouvoir de la Confédération.

La statistique qui vient de paraître et qui concerne les subventions fédérales en 1935 est du plus haut intérêt, puisque ses chiffres traduisent les effets qu'ont eus les mesures d'économie prises en vertu du programme financier I du 13 octobre 1933. Ce programme déflationniste était fondé sur le principe selon lequel toutes les subventions fédérales devaient être réduites de 20 % par rapport aux chiffres atteints en 1932. On fit exception pour quelques postes.

Il fallait s'attendre à ce que ces décisions ne puissent être maintenues, puisque, dans une période de dépression économique telle que celle qui dura au delà de 1933, il est impossible de ne pas accabler l'Etat de charges nouvelles.

Subventions fédérales

en millions de francs

	Ordinaires	Extraordinaires	Total
1932	129,3	21,8	151,1
1933	154,6	50,1	204,7
1934	158,4	87,0	245,4
1935	153,0	74,5	227,5

La statistique fait une distinction entre subventions ordinaires et subventions extraordinaires. Par ordinaires, on entend les subventions allouées par époques régulières ou annuellement. Même les subventions ordinaires ne purent résister à l'augmentation; à combien plus forte raison les subventions extraordinaires n'enflèrent-elles pas sous l'effet de la crise, au total les subventions atteignirent en 1935 227,5 millions contre 151,4 en 1932. L'augmentation fut donc d'environ 50 %. Par rapport à l'année précédente, 1934, remarquons cependant qu'elles avaient subi une réduction. Ceci s'explique par le fait qu'en 1934 on amortit les actions de la Banque d'escompte de Genève, ce qui nécessita un versement unique de 20 millions. La diminution du total des subventions par rapport à 1934 ne fut donc que de 18 millions. Si l'amortissement sus-mentionné n'était pas pris en considération, on verrait alors que les autres subventions ont encore augmenté en 1935 quoique dans une mesure plus réduite.

Le tableau suivant donne une idée du développement des subventions ordinaires.

Subventions ordinaires.

Années	Politique sociale	Agriculture	Ravitaillement en céréales	Instruction	Correct. de routes Constr. de ponts	Militaire et gymnastique	Commerce, indus- trie, transport	Régie des alcools	Divers	Total
1913	0,5	4,4	—	5,8	5,8	2,5	3,3	—	2,5	24,8
1921	12,2	19,2	4,4	8,7	7,5	2,3	0,8	—	6,1	61,2
1924	12,5	9,6	6,7	8,6	5,9	4,8	1,1	—	11,0	60,2
1926	16,8	9,1	8,8	9,2	9,7	4,9	3,1	1,1	9,4	72,1
1928	20,2	8,9	11,7	9,8	11,8	4,8	1,9	0,7	9,7	79,5
1930	21,6	11,2	16,4*	10,9	15,6	5,4	2,7	1,2	12,3	97,3
1932	37,9	12,8	21,9*	14,5	18,2	5,1	2,1	2,5	14,3	129,3
1933	46,4	14,2	24,2*	13,6	18,0	4,5	3,4	17,1	13,2	154,6
1934	42,1	11,6	35,0*	12,0	19,2	4,1	3,1	12,0	19,3	158,4
1935	37,4	11,1	33,6*	11,6	18,6	4,0	3,3	14,0	19,4	153,0

* Année de récolte du 1er juillet au 30 juin.

Ces chiffres révèlent un fait qui donne à réfléchir: Par rapport à 1934, ce sont les dépenses pour les œuvres sociales qui ont subi, relativement et absolument, la réduction la plus forte. Comparativement à l'année précédente, ces dépenses ont diminué de 11 %. Ces économies touchèrent avant tout les sommes versées aux caisses de chômage; elles tombèrent de 26,9 à 22,3 millions. Ces mesures nous paraissent d'autant plus dures que, pendant la même période, la

moyenne annuelle du nombre des chômeurs complets est montée de 65,000 à 82,000. En 1935, le total des dépenses destinées à la politique sociale était donc plus bas qu'en 1932. Les autres subventions ordinaires ont subi aussi une petite réduction. Par contre, les dépenses pour la régie des alcools augmentèrent, de même que les sommes allouées au commerce, à l'industrie et aux transports.

Grâce aux comparaisons annuelles des subventions ordinaires seulement, on se rend compte de l'effet de la crise sur les montants versés, par exemple en ce qui concerne les sommes destinées à la politique sociale et à l'agriculture (on pourrait adjoindre à cette dernière la régie des alcools et le ravitaillement en blé). Mais ce sont surtout les subventions extraordinaires qui donnent la meilleure idée des effets de la crise:

Subventions extraordinaires.

	Assistance- chômage	Agriculture	Industrie	Hôtellerie	Autres oeuvres d'entraide	Total des subventions extra- ordinaires
	en millions de francs					
1920	17,5	—	—	—	33,7	51,2
1922	60,2	26,0	5,5	2,0	4,1	97,8
1924	17,8	0,2	1,5	1,2	—	20,7
1926	7,5	1,5	0,3	—	—	9,3
1929	0,4	4,1	0,8	—	—	5,3
1930	0,3	7,8	0,1	—	—	8,3
1931	1,0	8,2	6,7	—	—	15,9
1932	6,3	12,2	0,3	1,0	2,0	21,8
1933	10,7	35,7	2,5	1,0	0,2	50,1
1934	12,2	51,8	1,2	1,5	20,3	87,0
1935	17,5	55,3	0,5	1,1	0,1	74,5

A partir de 1930, les subventions extraordinaires progressèrent par bonds. En 1935, elles reculèrent de 12,5 millions, quoique ce résultat dépendît uniquement de l'amortissement en 1934 des actions de la Banque de Genève.

En ce qui concerne les dépenses pour le chômage, les sommes versées aux chômeurs et celles destinées aux allocations de crise furent en 1935 un peu moindres que celles de l'année précédente, tandis que les subsides pour d'autres mesures — principalement pour la création d'emplois et la réadaptation professionnelle des chômeurs — furent supérieurs de plus de 5 millions. Il est heureux que ces postes aient fait l'objet d'une augmentation; cependant ce supplément de dépenses est plus que modeste si l'on considère les dépenses susmentionnées, si réduites, consenties en faveur des caisses de chômage. Les subventions extraordinaires allouées à l'agriculture s'accrurent encore. Des 55,3 millions, 35,2 furent destinés aux producteurs de lait. Cette dépense fut partiellement compensée surtout par la majoration des droits d'entrée sur les fourrages et par le bénéfice net réalisé par la Centrale pour l'importation des fourrages. En 1935, ces recettes s'élevaient à 32 millions environ. Elles couvrirent approximativement les dépenses. Parmi les autres subventions fédérales extraordinaires, seuls les subsides accordés à l'hôtellerie méritent d'être signalés. Ils atteignirent à peu près 1 million. Les sommes allouées à l'industrie horlogère et à la broderie furent considérablement réduites en 1935. En outre, dans le groupe «diverses actions d'entr'aide» figure pour la première fois, une garantie de 37,600 francs pour les risques à l'exportation.

Le pourcentage dans la répartition des subventions mérite un bref examen. Dans le tableau suivant ne figurent que les subventions ordinaires.

Répartition en pour-cent des subventions ordinaires.

Années	Politique sociale	Agriculture	Ravitaillement en céréales	Instruction	Constr. de routes et de ponts	Militaire et gymnastique	Commerce, transports, industrie	Régie des alcools	Divers
1913	1,9	17,8	—	23,5	23,4	10,0	13,2	—	10,2
1921	19,7	31,3	7,2	14,3	12,2	3,8	1,4	—	10,1
1924	20,8	16,0	11,1	14,2	9,9	7,9	1,8	—	18,3
1928	25,4	11,2	14,7	12,3	14,8	6,1	2,4	0,9	12,2
1930	22,2	11,5	16,9	11,2	16,0	5,6	2,8	1,2	12,6
1932	29,3	9,9	16,9	11,2	14,1	3,9	1,6	2,0	11,1
1933	30,0	9,2	15,7	8,8	11,6	2,9	2,2	11,0	8,6
1934	26,6	7,3	22,1	7,6	12,1	2,6	2,0	7,6	12,1
1935	24,4	7,3	22,0	7,6	12,2	2,6	2,2	9,1	12,6

Une fois encore, ces chiffres montrent bien que la réduction des subventions fut faite surtout au détriment de la politique sociale.

Si l'on ajoute à ces chiffres ceux des subventions extraordinaires, on constate que la moitié environ du total des subventions revient à l'agriculture. Un peu plus d'un quart est destiné à des œuvres sociales, et le reste est réparti sur les autres postes. Pendant la crise, la part, en pour-cent, des subventions à l'agriculture, a fortement augmenté.

La division de ces sommes en subventions à l'agriculture, à la politique sociale, etc., ne doit, en aucun cas, être assimilée à celle qui distingue entre paysannerie, classe ouvrière et autres couches de la population. Une énumération et une classification des bénéficiaires est impossible puisque certaines subventions (l'assurance-maladie par exemple) s'en vont aux catégories les plus diverses. En outre, d'autres subventions favorisent plusieurs couches de la population (les subsides pour la création d'emplois, les garanties à l'exportation, favorisent aussi bien les ouvriers que les patrons).

Indépendamment de ces considérations, l'économie suisse forme un tout, c'est-à-dire que ses divers secteurs sont trop dépendants les uns des autres pour que la politique d'entraide économique puisse se faire à l'avantage d'une seule branche.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

BOIS ET BATIMENT A GENEVE. La grève des ouvriers peintres de la F. O. B. B. s'est terminée après plusieurs semaines de négociations par une décision du Tribunal du travail institué par le Gouvernement genevois en application de la loi sur les contrats collectifs. Tous les salaires et les tarifs minima ont été augmentés. Le tarif horaire minima a été fixé à fr. 1.66 pour les peintres et à fr. 1.91 pour les plâtriers. Les salaires de fr. 1.91 sont augmentés de 4 centimes de l'heure, les autres, de 6 centimes. La victoire ouvrière est due à la belle cohésion manifestée tout le long du conflit par les travailleurs qui ont eu confiance dans l'organisation syndicale affiliée à l'Union syndicale suisse. Les tentatives de division des chrétiens-sociaux ont échoué. Plusieurs